

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

FINANCES

DB220922140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le seize septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Sébastien CHALESSIN, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Retardé, ayant donné pouvoir :

- Kévin DOREL a donné pouvoir à Damien PERRARD, avant son arrivé à 20h20.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Dominique CADI ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Olivier DIAS ;
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM. ;

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Suite à l'évolution de certains projets, des réajustements budgétaires sont nécessaires.

Les éléments de la décision modificative n°1 se détaillent comme suit :

nature	fonction	chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2315	822	2020000004	AP/CP: Espace public CHAMPARET décalage CP 2023 en 2022	400 000,00
2313	412	2021000001	AP/CP: Palais des sports - décalage CP en 2023	-100 000,00
2313	0522	2019000004	AP/CP: Théâtre décalage CP 2022 en 2023	-400 000,00
2315	91	23	Décalage travaux en 2023	-50 000,00
2031	020	20	Etudes crèche A PETIT PAS	15 000,00
2315	823	23	Solde Convention Syndicat Energie	2 028,00
2184	523	21	Mobilier Logements Ukrainiens	1 500,00
2184	251	21	Mobilier de restaurant pour les accueils du périscolaire	14 100,00
2313	412	23	Changement chapitre 23/21	-6 500,00
2158	412	21	Changement chapitre 23/21	6 500,00
2158	251	21	Matériel pour création SELF ECOLES (Vaisselle à Simone Veil)	8 500,00
2031	251	20	Etudes SELF changement de chapitre	-8 500,00
2158	322	21	Changement chapitre 21/23	-1 500,00
2313	322	23	Changement chapitre 21/23	1 500,00
2135	020	21	Travaux cuisine centrale - portage repas	50 000,00
nature	fonction	chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	-67 372,00
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement	-155 079,00
1641	01	16	Emprunt d'équilibre	204 375,00
28051	01	040	Dotations aux amortissements	53 000,00
1342	01	13	Amendes de police	-69 668,00
024	01	024	Cessions immobilières	-100 000,00
nature	fonction	chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	553 533,00
023	01	023	Virement à la section d'investissement	-155 079,00
6811	01	042	Dotations aux amortissements	53 000,00
64111	020	012	Revalorisation : évolution RI / revalorisation point d'indice / hausse du SMIC	425 000,00
60622	020	011	Carburant : Gazoil blanc (cuve)	25 000,00
60622	020	011	Carburant : Gazoil non roulant (cuve)	5 000,00
60612	020	011	Fluides : hausse des tarifs suite inflation	80 000,00
6247	422	011	Transports enfants restauration scolaire	3 400,00
6188	020	011	AMO marché assurances	2 640,00
6283	020	011	Propreté : Nettoyage des vitres	500,00
6156	020	011	Propreté : Contrat de maintenance auto laveuse Solarforce	472,00
61558	213	011	Propreté : maintenance matériel obsolète	1 000,00
61558	020	011	Propreté : Besoin EPI à renouveler (pas commandé en 2021)	200,00
60636	213	011	Propreté : Besoin EPI à renouveler (pas commandé en 2021)	2 700,00
60631	213	011	Propreté : Hausse des prix produits d'entretien	2 000,00
6283	520	011	Propreté : Marché nettoyage somme budgétée est insuffisante	2 500,00
63513	020	011	Taxes d'assainissement travaux	15 000,00
6261	020	011	Dépenses d'affranchissement supplémentaires pour élections et élections professionnelles	15 000,00
6574	523	65	Subvention suite au transfert INTERLUDE en octobre	10 000,00
627	020	011	Frais de mise en place ligne de trésorerie	2 000,00
63512	020	011	Taxes foncières	15 000,00
60623	020	011	Hausse alimentation	25 000,00
60631	251	011	Augmentation prix et volume produits d'entretien des offices	8 000,00
6226	020	011	Frais juridiques	10 000,00
6188	020	011	Décalage marché location vêtements de travail	-7 800,00
60632	020	011	Matériel régie Ateliers	10 000,00
6156	020	011	Maintenances service bâtiments	3 000,00
nature	fonction	chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	553 533,00
73212	01	73	DSC complémentaire CAPI	544 533,00
70688	251	70	Recettes prestations cuisine centrale	9 000,00

Soit, par chapitre, la décision modificative N°1/2022 se résume de la manière suivante :

Investissement	Chapitres	Depenses	Chapitres	Recettes
	20	6 500,00 €	021	- 155 079,00 €
	21	79 100,00 €	16	204 375,00 €
	23	- 52 972,00 €	040	53 000,00 €
	2020000004	400 000,00 €	13	- 69 668,00 €
	2021000001	- 100 000,00 €	024	- 100 000,00 €
	2019000004	- 400 000,00 €		
	Total Investissement	- 67 372,00 €		- 67 372,00 €
Fonctionnement	023	- 155 079,00 €	73	544 533,00 €
	011	220 612,00 €	70	9 000,00 €
	012	425 000,00 €		
	65	10 000,00 €		
	042	53 000,00 €		
	Total fonctionnement	553 533,00 €		553 533,00 €
TOTAL		486 161,00 €		486 161,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- **Voter** la décision modificative n° 1/2022 au budget principal qui modifie le montant des chapitres, tel que résumé ci-dessus ;
- **Préciser** que, à l'exception des crédits spécialisés, les crédits sont votés par chapitre ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
 Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
 Après en avoir délibéré,
 Adopte la délibération à la majorité des voix, soit 26.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 038-213800535-20220922-DB220922140-DE